



RECU EN PREFECTURE

Le 02 octobre 2019

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20190919-D00578910-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 19 septembre 2019

Le Conseil Municipal, convoqué le 12 septembre 2019, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT (jusqu'à la question n° 38 incluse), M. Guerric CHALNOT, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL-YASSA (à compter de la question n° 30), Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME (jusqu'à la question n° 30 incluse), M. Michel LOYAT (à compter de la question n° 11), Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL (à compter de la question n° 20), M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (à compter de la question n° 3), Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE (à compter de la question n° 4), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF (à compter de la question n° 11), M. Pascal BONNET, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON (jusqu'à la question n° 29 incluse), M. Jacques GROSERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX (à compter de la question n° 20), Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Julien ACARD, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

M. Patrick BONTEMPS.

Absents :

Mme Claudine CAULET, M. Pascal CURIE, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Catherine COMTE-DELEUZE.

Procurations de vote :

M. Emile BRIOT à Mme Elsa MAILLOT (à compter de la question n° 39), Mme Claudine CAULET à Mme Anne VIGNOT, M. Pascal CURIE à M. Eric ALAUZET, Mme Myriam EL YASSA à M. Patrick BONTEMPS (jusqu'à la question n° 29 incluse), M. Christophe LIME à M. Thibaut BIZE (à compter de la question n° 31), Mme Carine MICHEL à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question n° 19 incluse), Mme Françoise PRESSE à M. Anthony POULIN, M. Gérard VAN HELLE à Mme Karima ROCHDI (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Marie ZEHAF à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n° 10 incluse), Mme COMTE-DELEUZE à M. Philippe GONON (jusqu'à la question n° 29 incluse), M. Philippe GONON à Mme Marie-Laure DALPHIN (à compter de la question n° 30), Mme Sophie PESEUX à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 19 incluse).

OBJET : 22 - Animations commerciales et artisanales - Attribution de subventions et signature d'un avenant à la convention avec l'OCAB

Animations commerciales et artisanales
Attribution de subventions et signature d'un avenant à la
convention avec l'Office de Commerce et de l'Artisanat

Rapporteur : M. l'Adjoint BONTEMPS

	Date	Avis
Commission n° 6	03/09/2019	Favorable unanime

Depuis plusieurs années les associations de commerçants et d'artisans développent leurs actions de promotion ou de communication avec le soutien de la Ville de Besançon et demandent la reconduction du soutien apporté par la collectivité, d'autres présentent des actions nouvelles appelant elles aussi le soutien de la Ville.

1 - Office de Commerce et de l'Artisanat

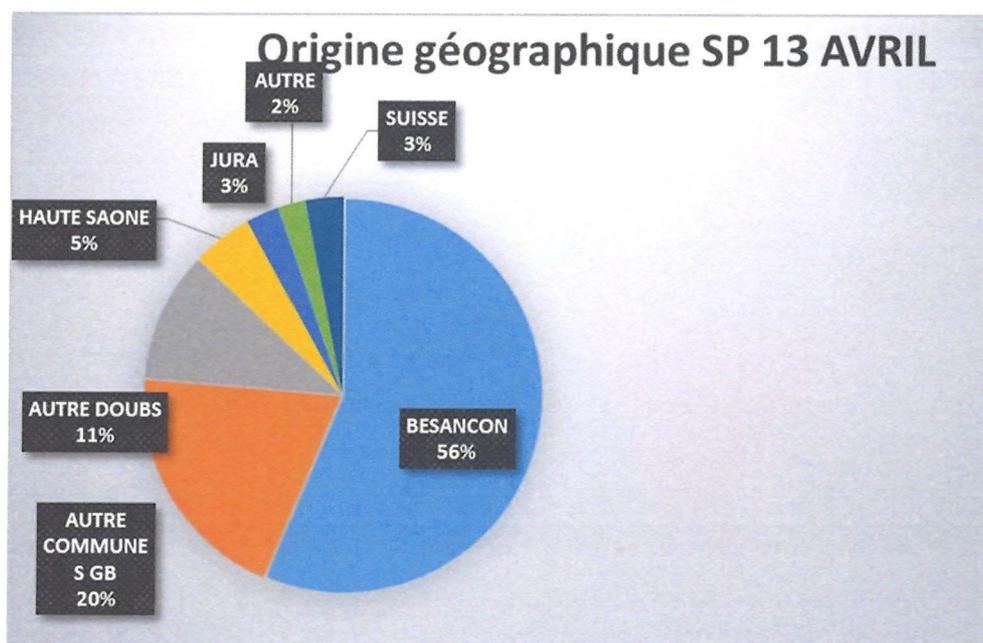
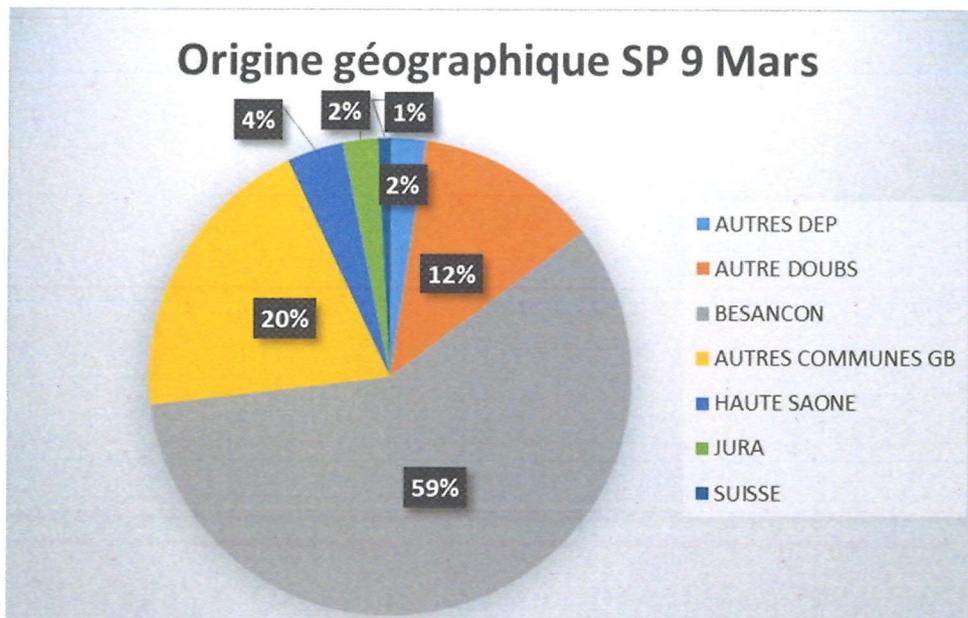
1-a. Samedis piétons

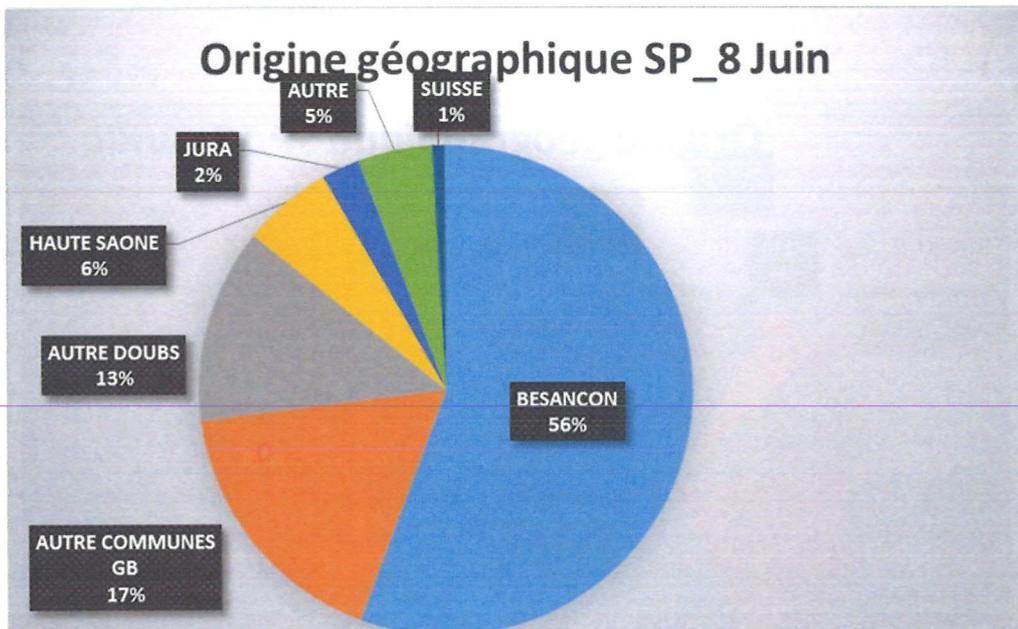
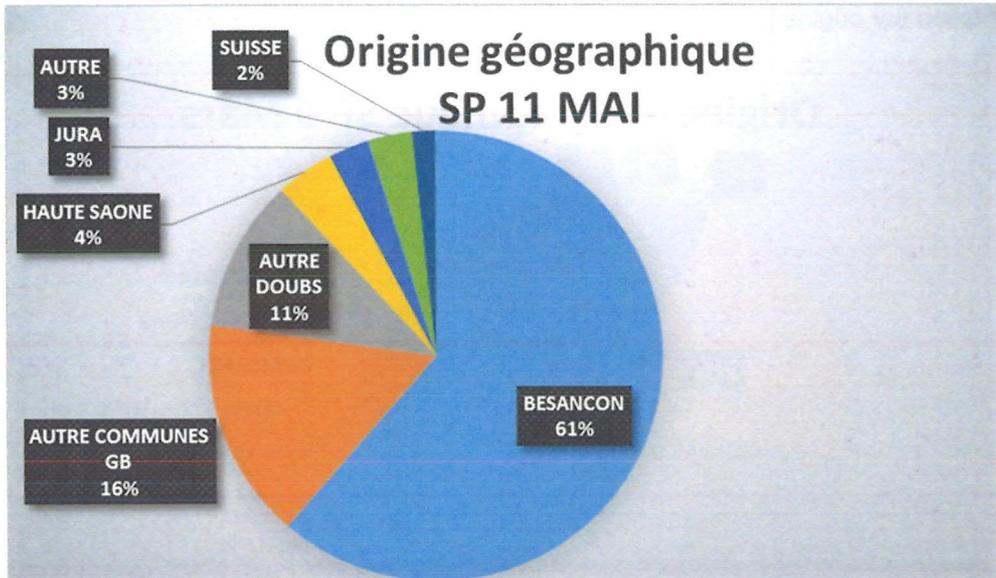
Depuis plusieurs années, l'Office de Commerce et de l'Artisanat coordonne l'opération «Samedis piétons» dont la dernière édition interviendra le 14 décembre 2019 (sous réserve).

Inscrite dans le calendrier commercial de Besançon et sa Communauté urbaine, elle doit être confortée au-delà, en particulier en direction de la clientèle de Haute-Saône et du Haut Doubs.

Le bilan présenté ci-après retrace la fréquentation de la clientèle lors des différentes précédentes éditions (9 mars, 13 avril, 11 mai, 8 juin).

La fréquentation par origine géographique se décompose comme suit :





Le nombre de commerçants partenaires progresse, alors que le panier moyen stagnait à l'approche des soldes d'été (report des gros achats) :

Samedis Piétons	Nombre de consommateurs	Cartes pas à pass	Commerçants partenaires	Panier moyen	Bezac Kdo distribués
Mars	352	199	85	198,81 €	674
Avril	509	183	88	184,56 €	928
Mai	482	261	90	193,77 €	859
Juin	477	181	93	186,87 €	845
TOTAL	1 820	824		191,00 €	3 306

Programmation samedi piétons 2^{ème} semestre

Les dates pour le second semestre 2019, sont :

- 14 septembre en lien avec le Festival de Musique de Besançon Franche-Comté,
- 9 novembre,
- 14 décembre en avant-première des animations de fin d'année,

Proposition

La faible fréquentation observée des chalands du Haut-Doubs, Haute-Saône et Suisse semble provenir d'un déficit de communication qu'il est proposé de résorber par une campagne de communication adaptée, nécessitant l'attribution d'une subvention de **20 000 €** à l'Office de Commerce et de l'Artisanat, chargé de proposer un plan de communication ambitieux.

Un projet d'avenant à la convention avec l'Office de Commerce et de l'Artisanat signé le 14 février 2019 et visé en Préfecture le 15 février 2019, est proposé en annexe.

1-b. Accompagnement à la digitalisation de l'offre des commerçants

L'étude relative à la stratégie commerciale à l'échelle de la Communauté urbaine menée en 2017-2018 a posé un diagnostic de l'état du commerce tant au niveau de la Communauté urbaine que du centre-ville de Besançon.

La mise en place d'un accompagnement à la digitalisation a été lancée début 2019, suivant ainsi les préconisations de l'étude.

L'Office de Commerce et de l'Artisanat chargé d'accompagner les commerçants du centre-ville (partenaires des samedis piétons) vers une digitalisation de leur offre commerciale, doit poursuivre son action afin de conforter le développement de l'offre de e-commerce et ce dans le cadre du «plan d'urgence centre-ville» soutenu par l'Etat.

Il est proposé de soutenir l'action à hauteur de **3 000 €**.

2 - Récidev

Marché Solidaire de Noël

Pour renforcer l'attractivité du programme de Noël, Récidev propose de renouveler son espace solidaire sur le square Saint-Amour du 4 au 15 décembre 2019.

Récidev anime en Franche-Comté un agenda de moments forts dont le marché solidaire de Noël est l'un des points d'orgue qui mobilise, outre la structure, une soixantaine de bénévoles.

En 2018, lors de la 18^{ème} édition, les 50 associations participantes ont reçu environ 20 000 visiteurs sous le chapiteau installé square Saint-Amour, affirmant le marché de Noël solidaire comme un rendez-vous incontournable des festivités de fin d'année.

Ce marché qui fournit aux associations une plateforme forte leur permet de communiquer sur leurs projets de solidarité et de récolter des fonds pour soutenir leurs diverses actions.

La diversité des associations engagées aux quatre coins du monde, la forte mobilisation des bénévoles et le soutien logistique et financier fort de la Ville de Besançon, font la réussite de ce marché.

Le budget du 19^{ème} Marché solidaire de Noël présenté par Récidev s'élève à 183 460 €, dont 154 550 € de valorisation de bénévolat.

Il est proposé que la Ville de Besançon apporte son concours à hauteur de **15 000 €**, provenant de différentes délégations :

- 9 200 € de la délégation Commerce,
- 1 300 € de la délégation Relations Internationales,
- 4 500 € de la mission Développement durable.

En cas d'accord sur ces propositions, la somme totale, soit 38 000 €, sera prélevée de la façon suivante :

- 35 000 € sur la ligne 65.91/6574 CS 10011 au titre des Samedis piétons et du Marché Solidaire de Noël,
- 3 000 € sur la ligne 65.94/6574.0019024 CS 10011 au titre de l'accompagnement à la digitalisation des commerces.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- **de l'attribution d'une subvention de 20 000 € à l'Office de Commerce et de l'Artisanat de Besançon au titre des samedis piétons, de 3 000 € pour la digitalisation des commerces et de 15 000 € à Récidev pour son marché solidaire de Noël 2019,**
- **d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant à la convention avec l'OCAB et tous les autres actes y afférents.**

M. MORTON et M. CHALNOT, élus intéressés, n'ont pris part ni au débat, ni au vote.

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,



Danielle DARD.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 52

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 2